



Procès-verbal du Comité Syndical Du 18 février 2022

Etaient présents :

Mmes BETTEFORD, EL KHALEDI, LEROY, CHESNEL
MM. BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BEAUVAIS, BIGNON, BORDERIE, BOULAY Olivier, BOULAY Jean-Yves, BOURBAN, BRUNET, BUREL, CHARLES, DE BALORRE, DU LAC, DUJARDIN, FERARD, FERET, FOURNET, GANDIN, GARNIER, GODET, GOUSSIN, GOUTTE, GUTH, HERBRETEAU, HEROUIN, LAIGRE, LANGE, LANGLIN, LANGLOIS Arnaud, LANGLOIS Paul, LE ROUX, LERAT, LEROUX, LOISEAU, LURCON, MADELAINE, MARIE, MOUSSET, OLIVIER, QUELLIER, RABACHE, RENAULT, RIBOT, RILLET, ROMAIN, VINET, SEBERT, JARRY.

Ont donné pouvoir :

M. SEGOUIN à DU LAC, Mme BACLE à BOULAY Olivier, M. BESNIER à TRUILLET, M. COUSIN à SEBERT, M. DUBREUIL à JARRY, M. GANIVET à GOUSSIN, M. LERAT à GODET, Mme PORQUET à RENAULT, M. BRUNET à POULAIN, M. LEVEILLE à LURCON, M. AUVRAY à MADELAINE
Formant, la majorité des membres en exercice.

M. Rémi RILLET est nommé Secrétaire de séance.

Etaient excusés :

Mme ECOBICHON, BACLE, GAGET, METAYER, PORQUET, RADENAC, BRUNEAU, PAPILLON

Messieurs AUVRAY Bruno et Philippe, BESNIER, CLEREMBAUX, COUSIN, DUBREUIL, FIAULT, FOYER, NORMAND, GANIVET, GOASDOUE, LEVEILLE, MESNIL, NURY, ORY, POULAIN, RIGOUIN, RODHAIN, SEGOUIN, SELLOS, SOUL, TRUILLET, VAN-HOORNE

Assistaient à la réunion :

Du Conseil Départemental de l'Orne :

- M. Pascal GAHERY, Responsable du Service développement durable des territoires
- M. Gilles MORVAN, Directeur Général des Services
- M. Alain PELLERAY, Directeur de Cabinet

Du Syndicat Départemental de l'Eau :

- Mme Christine DESMORTIER, Directrice du S.D.E
- M. Julien FERET, Directeur Adjoint du S.D.E, Hydrogéologue départemental
- Mme Marine VINOT, Animatrice Captages prioritaires
- M. Robinson MEGUERDITCHIAN--HOFFMEYER, Animateur Captages prioritaires
- M. Philippe PAGE, chargé d'opération « Assistance aux collectivités »
- Mme Christelle MENANT, Technicienne

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 23 septembre 2021
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Création de postes
- Questions diverses

1- Accueil du Président

Après vérification que le quorum est atteint auprès du secrétaire de séance. Le comité syndical est ouvert. Le Président fait part des excusés et rappelle l'ordre du jour.

Il introduit la séance :

« **La ressource en eau est au cœur des enjeux de tous nos territoires.** L'actualité nous le rappelle, presque quotidiennement.

Le Département à vos côtés s'est toujours mobilisé pour la préservation de la ressource en eau potable et sa distribution. Aujourd'hui, nous devons donner un nouvel élan à notre politique avec pour objectifs :

- mieux connaître notre patrimoine en eau,
- rénover les réseaux pour supprimer les fuites,
- lutter contre les pollutions de la ressource
- réaliser des connexions entre les réseaux pour éviter les ruptures d'approvisionnement

Alors que les contraintes environnementales et climatiques se font de plus en plus prégnantes, de nouveaux défis s'imposent à tous. Ils nous conjurent de trouver et de mettre en œuvre, collectivement, des solutions innovantes et durables, tant au plan technique que financier.

Dans cet esprit, j'ai signé à la fin de l'année dernière une convention pluriannuelle 2022-2027 avec le directeur général de la Banque des territoires qui va nous apporter sur 6 ans 300 000 € de subventions pour les études d'ingénierie de nos syndicats en charge de l'eau et en ouvrant l'accès à des prêts de très longue durée, à taux préférentiel, les aquaprêts.

Mes cher(e)s collègues, l'eau est le bien le plus précieux que nous ayons.

Nous le voyons à chaque fois qu'il y a une rupture importante de canalisation, récemment encore à Alençon, ou d'une pollution heureusement évitée à Argentan. Nous devons être encore plus ambitieux, plus volontaire, car c'est un enjeu premier pour notre département

Aussi, je vous proposerai d'accentuer nos efforts. Je ne veux plus entendre dire que les travaux sont repoussés car nous n'avons pas les finances ou les ressources humaines pour avancer.

Avec les Vice-Présidents, Jean-Vincent DU LAC, Jean-Marie GOUSSIN, Rémy RILLET et Jean-Philippe BALLOT, le bureau et le Comité syndical, avec la nouvelle directrice, Christine Desmottier, qui dès son arrivée s'est pleinement investie dans sa mission, avec tous les collaborateurs du SDE, nous devons donner une nouvelle ambition à notre syndicat. »

2-Approbation du compte rendu du comité syndical du 23 septembre 2021.

Le Président propose d'approuver le compte rendu du comité syndical du 23 septembre 2021 qui a été adressé aux membres par mail début février et qui leur a également été remis lors de leur arrivée en séance.

Le vote se déroule à main levée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, le Président indique que le résultat fera l'objet d'une délibération.

Il passe la parole à Jean-Marie GOUSSIN, second vice-Président en charge des finances, pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

3- Débat d'Orientation Budgétaire.

Jean-Marie GOUSSIN indique que les missions du SDE dont les objets n'ont pas changé depuis sa création se décomposent en 3 grandes missions

A) COMPETENCES EXCLUSIVES

- La recherche d'eau
- La création de points de prélèvements d'eau brute, avant la mise en production par pompage, traitement et distribution
- La répartition de la ressource
- L'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation de ses missions
- A la demande préalable de ses membres et d'une programmation relevant de la seule compétence du comité syndical du SDE, la réalisation du dossier d'établissement des périmètres de protection jusqu'à l'arrêté préfectoral et l'inscription auprès de la Conservation des Hypothèques
- La maîtrise d'ouvrage de certaines études et travaux exceptionnels d'intérêt général, dans la limite des programmes et des crédits ouverts.

B) MISSIONS D'ASSISTANCE AU PROFIT DE SES MEMBRES

- La mise en œuvre effective des périmètres de protection après l'arrêté préfectoral
- L'exploitation et la préservation de la ressource utilisée par les points de prélèvements
- Assure, sur demande de ses membres, dans la limite de ses moyens, toute mission d'assistance administrative, financière ou technique.

C) MISSIONS D'INFORMATION ET DE COORDINATION

- La mise en place et le suivi d'une politique de gestion et de contrôle de la ressource en eau, eu égard à l'adéquation quantité/qualité
- L'élaboration d'une politique de la qualité de l'eau et de son prix.
- Ces missions d'information et de coordination sont réalisées en concomitance avec d'autres services, notamment ceux du Conseil départemental.

Les collectivités productrices et/ou distributrices restent maître d'ouvrage des équipements de pompage, de traitement, de stockage et de distribution, ainsi que de leur gestion. Toutefois, les Communes, ou E.P.C.I. qui le désireront, pourront transférer, après accord du SDE, la propriété de leurs points de prélèvement d'eau brute, avant pompage et traitement, au Syndicat Départemental de l'Eau.

Il présente la carte qui localise les membres du SDE qui au 01/01/2022, elle est sur la diapositive n° 6 du document : « Comité syndical du 18/02/2022 », remis en séance et qui sera également adressé par mail. Ils étaient au nombre de 51 dont le Conseil départemental, 12 communes, 1 communauté urbaine, 1 communauté d'agglomération, 3 communautés de communes, 33 syndicats. Le comité syndical comprend 94 membres dont 21 composent le bureau syndical.

Jean-Marie GOUSSIN indique que les effectifs du SDE s'élèvent à 13 agents, leurs noms et fonctions sont dans le tableau ci-dessous.

- 8 personnes sont mises à disposition par le Conseil Départemental au SDE dont 4 titulaires et 4 contractuels.
- 5 personnes sont mises à disposition par le Centre de gestion au SDE

Cela représente 12,0 ETP. Il laisse l'auditoire prendre connaissance des noms et des fonctions des agents présentés dans le tableau ci-dessous.

Direction	Christine DESMORTIER (arrivée le 23/11/2021)	
Direction adjoint Hydrogéologue	Julien FERET	
Comptabilité Secrétariat	Anne-Cécile COURGENOUL (arrivée le 01/11/2021)	
Assistance Maitrise d'Ouvrage	Protection de la ressource	
	Périmètre de protection des captages	Captages Prioritaires
Philippe PAGE	Lucie JOUVENCEL	Marine VINOT
Amélie LECHAT	Delphine BLOYET	Robinson MEGUERDITCHIAN-HOFFMEYER
Gaylord COUPRIT (arrivé le 01/09/2021)	Audrey LEDO	Christelle MENANT
Sophie BOUREL-BARDIN		

Jean-Marie GOUSSIN présente le contexte dans lequel évolue le SDE :

- Le changement climatique et la protection du milieu avec des réglementations et des exigences sur le partage de la ressource. Cette évolution Climatique génère des besoins de sécurisation de l’approvisionnement en quantité et d’entretien des forages pour maintenir leur productivité.
- Qualité de l’eau et sa potabilité (CVM, Métabolites,) nécessitent l’entretien des réseaux et des usines de traitement soit des investissements pour nos collectivités
- Des changements sont pressentis sur les priorités des agences après 2024. La protection des captages (DUP) ferait place à des programmes d’actions en lien avec « le bon état des eaux », sous forme de contrats avec des objectifs de résultat, une cible élargie aux captages sensibles et des financements pour les travaux en lien avec des AAC définies.

Jean-Marie GOUSSIN présente les éléments budgétaires qu’il propose de prendre en compte :

- Une demande d’appui des membres importante sur l’AMO par rapport aux moyens humains.
- Des missions exclusives (Piézométrie, recherche en eau, ...) qui n’ont pas les moyens d’être mise en œuvre au niveau humain et financiers.
- Des missions : les Captages prioritaires et périmètres de protection qui nécessitent des moyens renforcés.
- Les recettes d’investissement très dépendantes des transferts d’amortissement, car peu de subvention.
- Les subventions venant des agences qui vont évoluer en 2025 et auront un impact sur les recettes de fonctionnement et d’investissement.
- Des excédents substantiels mais qui peuvent être très vite consommés du fait des besoins.

Jean-Marie GOUSSIN présente les éléments de cadrage budgétaire qu'il propose de retenir :

- Se donner les moyens d'honorer les commandes en cours sur l'AMO, les Captages Prioritaires, les Périmètres de Protection des Captages sur 2022 et 2023, tout en rééquilibrant progressivement les moyens vers la ressource (la recherche et le suivi).
- Préparer l'avenir en travaillant sur « une offre de service » en lien avec les besoins des collectivités et dimensionner les moyens humains et financiers nécessaires.

Jean-Marie GOUSSIN présente les orientations spécifiques pour 2022 qu'il propose de retenir :

- Réalisation des dossiers des périmètres de protection programmés lors du COPIL du 25 janvier 2022.
- Déployer de nouvelles actions et zones d'intervention via les programmes d'actions préventives pour la reconquête de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires.
- La mise en œuvre des commandes en cours par la cellule AMO.
- Arrêt temporaire de la valorisation des données piézométriques.
- Relance des travaux sur la ressource : investissements et moyen humain (Hydrogéologue)

Il rappelle que l'ensemble de ces éléments est détaillé dans le document de programmation 2022 qui a été remis aux participants.

Le Président remercie Monsieur le Vice-Président pour la présentation de ces orientations. Il passe la parole à Christine DESMORTIER, la Directrice du SDE pour qu'elle présente des éléments de la programmation. Elle indique que concernant l'activité Périmètre de protection jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique, les objectifs de cette cellule sont qu'en fin d'année nous ayons :

- 6 nouveaux dossiers avec un l'arrêté de DUP
- 4 enquêtes publiques de réalisées (EP 2022).
- 6 dépôts de dossiers avec accusé de recevabilité par l'ARS.

La Programmation pour 2022 est présentée sur les diapositives n° 15 et 16 du document « Comité syndical du 18/02/2022 ».

Christine DESMORTIER indique que concernant les captages prioritaires les actions phares de 2022 seront :

- Les évaluations de quatre programmes d'actions, vont permettre au SDE de calibrer des objectifs agricoles à atteindre pour répondre concrètement aux enjeux de qualité d'eau des captages prioritaires.
- Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont des dispositifs qu'il semble pertinent d'étudier. En 2022, l'équipe « captages prioritaires » du SDE travaillera donc à l'écriture d'un cahier des charges d'une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de PSE à l'échelle de plusieurs territoires.

Le Président demande s'il y a des questions ?

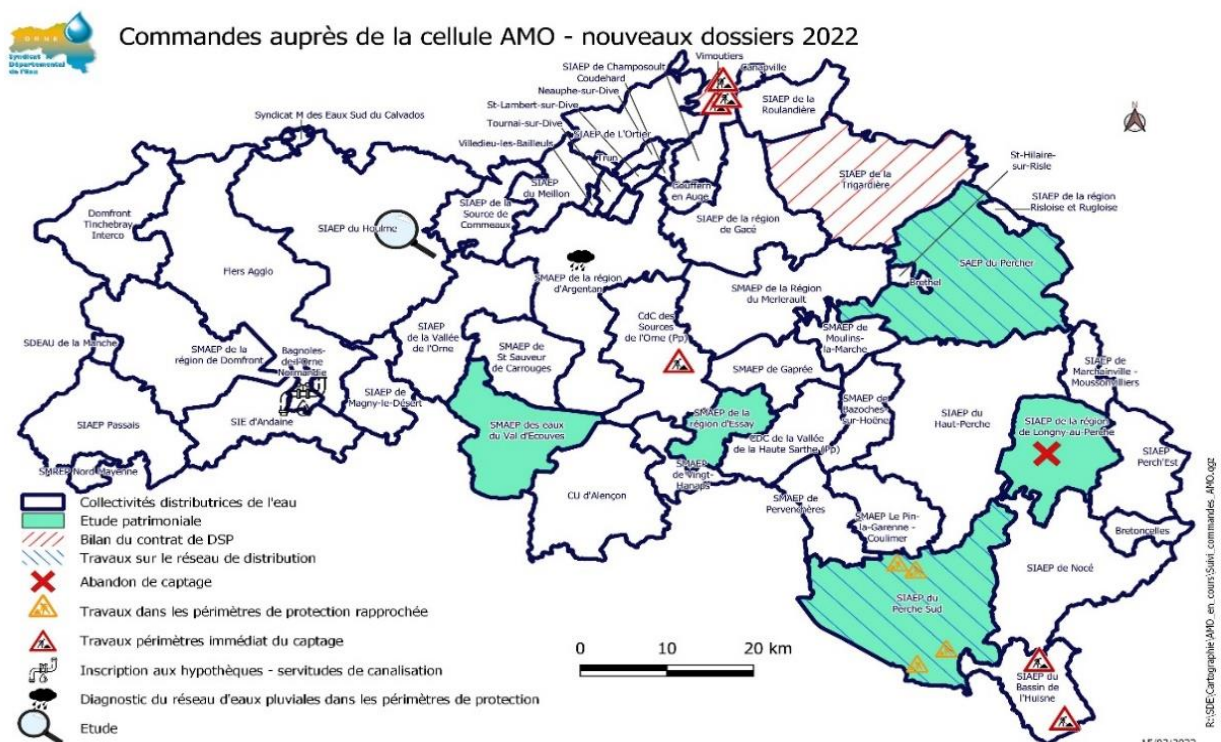
Un membre demande une précision sur le PSE (Paiement pour Service Environnemental), il souhaite en savoir plus ?

Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Les PSE engagent d'une part des financeurs, en principe les bénéficiaires directs des avantages comme des entreprises, des individus, parfois représentés par des associations ou des acteurs publics. Les PSE engagent d'autre part des agriculteurs considérés comme fournisseurs d'un service environnemental, et qui reçoivent en échange de ce service un paiement conditionné à l'atteinte de résultats sur l'écosystème.

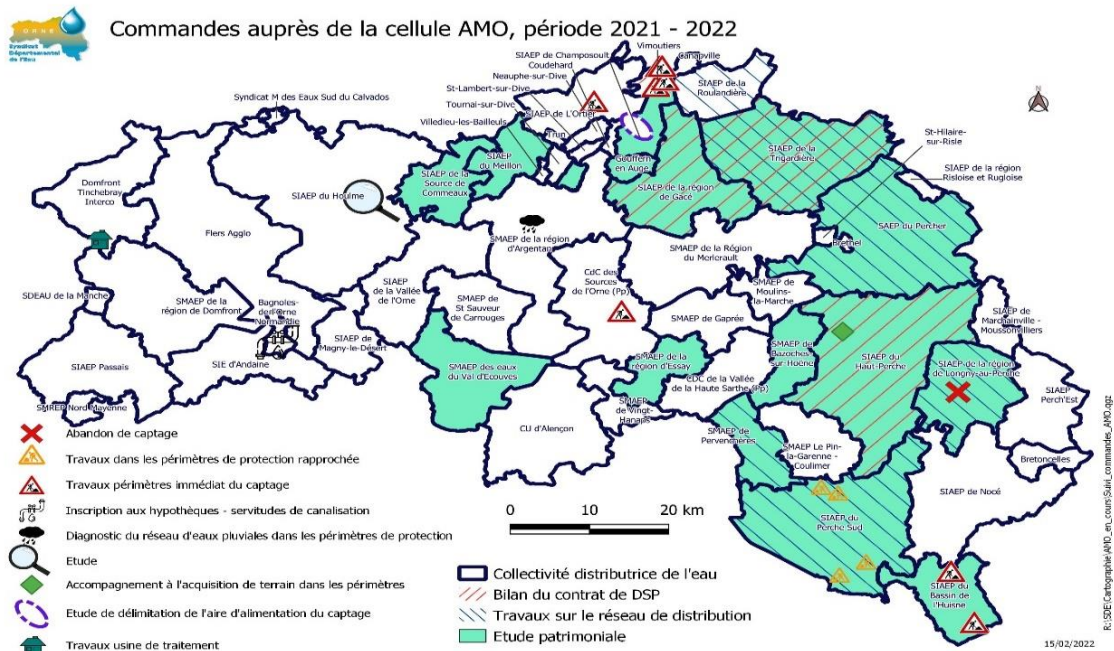
La carte de localisation des 17 captages prioritaires est projetée et elle est présente sur la diapositive n° 18 du document « Comité syndical du 18/02/2022 ». La Directrice du SDE indique les axes de travail pour les programmes d'actions des captages prioritaires classés par agences, Ils sont présentés dans les tableaux sur les diapositives n° 19 et 20 du document « Comité syndical du 18/02/2022 ».

Concernant l'activité de la cellule Assistance à Maitrise d'Ouvrage, La Directrice du SDE indique qu'au lieu de présenter la liste des AMO qui démarrent en 2022 et celles qui sont toujours en cours, elle a fait réaliser des cartes par Delphine BLOYET en charge du SIG au SDE. Elle précise que la Liste détaillée des AMO est consultable dans le document « programmation 2022 ».

La première carte concerne les AMO qui vont démarrer en 2022



La seconde celles (AMO) qui seront en cours en 2022 avec la continuité des dossiers engagés en 2021 ou auparavant.



Elle indique que dans les deux cas, cette activité est mise en œuvre majoritairement sur la partie EST du département. Alors que la carte des captages prioritaires concernait très majoritairement le Bocage et la partie centrale du département. Tous ces éléments sont dans la brochure de « programmation 2022 » qui a été remise aux participants et qui sera adressée par mail.

Pour la suite de la programmation, le Président passe la parole à Julien FERET, Hydrogéologue départemental et Directeur adjoint pour qu'il présente les éléments de programmation en lien avec la ressource en eau. Ils sont présentés sur les diapositives n° 23 à 26 du document « Comité syndical du 18/02/2022 ».

Le Président demande s'il y a des questions ?

Un membre questionne sur la valorisation du forage de la « Bourgeoiserie » : « suite à la présentation des travaux sur le forage de la « Bourgeoiserie » à Charencey vous avez indiqué que cela servirait à la sécurisation du SIAEP de Marchainville – Moussonvilliers, or cela peut servir à d'autres Syndicats ? »

Cette présentation n'était pas exhaustive, les travaux engagés visent à sécuriser une ou plusieurs collectivités, en fonction des besoins, de la production et des interconnexions possibles.

Un membre interroge sur les moyens et missions du SDE, il indique que « lors de la présentation, à plusieurs reprises vous avez mis en évidence le manque de moyens sur le volet ressource, mission exclusive du SDE, alors que ceux-ci sont conséquents sur l'AMO ? »

Fort de ce constat, le bureau du SDE à demander à la Directrice d'engager un travail sur le positionnement et la mise en cohérences des missions et moyens du SDE. Lorsque ce travail aura été finalisé, il sera présenté lors d'un Comité Syndical.

Le Président passe à nouveau la parole à la Directrice du SDE pour qu'elle présente les éléments de programmation en lien avec la communication, les équipements. Elle indique que les opérations de communication sont mises en œuvre dans le cadre du Pôle des syndicats d'eau du grand ouest. Le SDE participera en 2022 à deux événements :

- Le Carrefour des Gestions locales de l'Eau avec un Stand du pôle
- Et le Congrès de la FNCCR avec également un Stand

La participation du SDE a un coût prévisionnel de 2 750 €

Elle met en avant, un besoin de moderniser certaines installations ou équipements. Cela concerne tout d'abord le Site internet qui doit subir une refonte, suite à un piratage, qui induit un besoin de sécurisation. Deux options sont à arbitrer concernant l'espace membre et un outil de newsletter et e-mailing. De ce fait le coût prévisionnel est de 9 000 € auquel pourrait s'ajouter 2 250 € si les deux options étaient retenues.

Le renouvellement de matériel informatique est également à prévoir. Il concerne 7 PC datant de 2011 et 2013 le coût prévisionnel est de 6 750 € et non 2 750 € comme indiqué sur les documents.

Le Président passe la parole à Jean-Vincent Du Lac, premier Vice-Président pour qu'il présente les recrutements projetés

Jean- Vincent DU LAC indique que :

- Pour les Périmètres de Protection des Captages, suite à un arrêt maladie d'un agent depuis fin novembre 2021, son remplacement et l'appui à cette cellule est proposé par un CDD d'1 an via le CDG61.
- Pour la cellule Assistance Maitrise d'Ouvrage, du fait du plan de charge engagé en 2021 et d'un départ d'un ETP au 01/12/2021, en tenant compte des 3 agents présents actuellement, il manque 0,5 ETP pour assurer les dossiers en cours et programmés en 2022 et 2023. Ainsi les demandes reçues fin 2021 et 2022 ne seront engagées que fin 2023, début 2024. Il propose de pourvoir au remplacement du poste de technicien par un ingénieur avec un CDD de 3 ans.
- Pour l'appui aux différentes cellules du fait de la hausse des dossiers traités, cela nécessite de se recentrer sur les cœurs de métier et de déléguer le volet administratif. Il propose dans un premier temps de rechercher avec le CD61 le partage d'un poste de rédacteur avec une mission en lien avec « la commande publique » et « les dossiers de subvention »
- Pour les captages prioritaires, suite aux nouveaux projets et territoires programmés et à avis favorable d'un bureau syndical de 2021 il est proposé une embauche, avec la création d'un poste ingénieur agro/agri pour l'animation des captages prioritaires.

Le Président demande s'il y a des questions ?

Un membre interroge sur les modalités des recrutements, la durée des contrats ?

Le poste d'animateur de captages prioritaires est réalisé dans le cadre d'un contrat d'un an via le centre de gestion, pour tester la personne retenue. Si elle donne satisfaction, le contrat évoluera vers des durées plus pérennes.

Le poste de rédacteur est étudié dans un premier temps sous forme d'un poste partagé avec le Conseil Départemental, qui s'orienterait vers un contrat de 2 ou 3 ans.

Ces modalités sont-elles adaptées pour ce type de poste : animateur de captage prioritaire ?

Le Président répond affirmativement et indique qu'il existe une réelle demande vis-à-vis de ce type de poste et que cette durée permet à un jeune diplômé de se faire une première expérience.

Est-ce que vous avez étudié l'alternance ?

Cela ne correspond pas au besoin du SDE qui est sur des temps pleins et qui sert à stabiliser l'équipe, cette formule pourra être étudiée une fois l'équipe renforcée.

Quelles seront les missions de l'ingénieur agro-agri. ?

La mission d'animateur est en lien avec la cellule captages prioritaires, les pratiques agricoles.

Le Président passe la parole à Jean-Marie GOUSSIN pour exposer le volet « les recettes » en lien avec cette programmation.

Il indique que les recettes pour le BP 2022 proviendront :

- des cotisations des membres,
- des demandes de subvention aux agences pour les frais de personnels et les études (éligibles à leurs programmes d'actions),
- des demandes de subvention pour les investissements éligibles aux financements du Conseil Départemental et des agences
- de la consommation d'une partie de l'excédent de fonctionnement qui est de 808 262,10 € et de l'excédent d'investissements qui est de 1 808 411,12 €.

Ainsi les cotisations des membres pour 2022 seront proposées lors du vote du BP sur les mêmes bases que celles de 2021 soit pour la part fixe à 295 000 € pour le Conseil Départemental et pour les différentes unités distributrices, la part variable qui est appelée aux seules unités distributrices restera à 2 centimes d'euros du volume vendu soit environ 340 000 €.

Compte tenu des objectifs présentés par le Président, du programme d'actions et d'une nécessaire fluidité du fonctionnement, le Président sera amené à présenter une augmentation des cotisations et des modifications statutaires. Ainsi il propose de programmer des comités syndicaux :

- En Octobre, un comité syndical avec le DOB de l'année 2023 et les modifications statutaires.
- En fin d'année, un autre pour le BP 2023.

Le Président demande s'il y a des questions ?

Un membre souligne l'importance des recrutements pour assoir et avoir les moyens de mettre en œuvre les ambitions du SDE, il demande l'impact budgétaire des créations de postes ?

Le Président indique qu'il est de + 70 000 € sur la base des 650 000 € correspondant aux ETP actuels.

Un autre membre demande l'impact de l'augmentation des charges de fonctionnement sur la consommation des excédents budgétaires ?

Le Président indique que la consommation de l'excédent sera de l'ordre de 50%. L'option qui a été retenue est de consommer une partie de l'excédent qui est avant de solliciter une hausse des cotisations des membres.

Le Président propose de passer aux délibérations concernant la création de postes et il passe la parole à Jean-Vincent DU LAC.

4- Délibération concernant la création de postes :

Jean-Vincent DU LAC demande au conseil syndical d'autoriser le Président à lancer des recrutements et des créations de poste dans le cadre d'une mise à disposition soit par le CDG61 ou par le CD61 pour les postes cités ci-dessous :

Pour la cellule Captages Prioritaires, la création et le recrutement d'un poste via une mise à disposition par le Centre de Gestion de l'Orne d'un poste ingénieur(e) agro/agri pour l'animation des captages prioritaires dans le cadre d'un CDD d'un an. Le financement de ce poste en 2022 sera assuré par des subventions des agences et via l'excédent de fonctionnement.

Pour l'appui administratif aux cellules « PPC - AMO – PC - ressource en eau » et dans le cadre de la convention SDE et CD61, la mise à disposition et le partage avec le Conseil Départemental de l'Orne d'un poste de rédacteur(trice).

Le financement de ce poste en 2022 sera assuré via l'excédent de fonctionnement.

Le Président propose de passer au vote à main levée de cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité. Suite à l'énoncé des résultats, il indique qu'ils feront l'objet de délibérations.

5-QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose de passer aux questions diverses avec en premier lieu la présentation des missions dans le cadre des captages prioritaires et il passe la parole à Madame Marine VINOT qui coordonne la cellule captages prioritaires.

Marine VINOT présente la mission d'animation des programmes d'actions des captages prioritaires, les éléments sont dans le document « Comité syndical du 18/02/2022 ». Cela concerne les diapositives de la page 35 à la page 48

Le Président remercie et félicite Madame VINOT pour cette présentation qui a permis de mieux cerner cette mission, ses enjeux et les territoires concernés. Il demande s'il y a-t-il des questions diverses ?

Questions diverses posées par les membres :

- Un membre demande si les documents distribués peuvent être envoyés dans chaque syndicat, afin de porter à connaissance les missions du SDE ?

Le Président répond favorablement.

-Pourquoi le SDE n'intervient il pas sur les captages sensibles ?

La directrice indique que ce n'est pas une mission retenue à l'heure actuelle pour le SDE. Pour la mise en œuvre des captages prioritaires, l'équipe sera bientôt à 4 ETP, or les programmes d'action des 17 captages ne seront pas encore tous mis en œuvre.

Les captages sensibles sont plus nombreux et nécessiteraient donc d'autres moyens, qui auraient des incidences sur les besoins en financement et les cotisations des membres. Toutefois, dans le cadre du travail sur les missions et moyens à mettre en œuvre, nous expertiserons cette option ou d'autres intermédiaires de valorisation de l'expertise de cette équipe.

-Le Schéma Départemental, où en est-on ?

La directrice indique que c'est un dossier qu'elle va étudier prochainement, une réunion de travail est prévue avec Pascal GAHERY pour faire un Etat des lieux, voir où sont les points de blocage et comment les lever.

-Le réseau piézométrique, c'est bien dommage de l'abandonner !

La Directrice répond qu'il n'est pas abandonné, il est mis en stand-by cette année. Une partie des données continuent à être stockées et elles pourront être valorisées l'an prochain. Elle indique qu'il fallait faire un choix entre suspendre le réseau ou arrêter d'intervenir sur des dossiers en cours en AMO. Entre deux maux, elle a été amenée à choisir celui qui aurait le moins d'impact sur le fonctionnement des collectivités adhérentes.

Le Président s'interroge pour savoir jusqu'où les unités distributrices sont prêtes à aller en termes de financement des moyens et des services rendus ? Il poursuit sur les moyens à avoir, pour lesquels il est nécessaire de changer et d'adapter les ressources. C'est pour cela qu'il a proposé de faire un DOB en octobre et un vote du BP 2023 en décembre pour que les collectivités membres puissent les traduire dans leurs budgets. Les modifications de statuts et des clés de répartitions des cotisations doivent nous permettre de nous donner les moyens de nos ambitions.

-Cela risque d'avoir une incidence sur le prix de l'eau ?

Le Président le confirme, c'est comme les ordures ménagères le contexte est à la hausse.

-Nos syndicats n'ont pas les moyens de suivre les prescriptions des DUP, or il y a des contrôles, cela pourrait être une mission du SDE ?

Le Président indique que cela rejoint ce qui a été dit précédemment, tout est possible, mais cela à un coût et aura une incidence sur le prix de l'eau.

Le Président conclut la séance en indiquant qu'elle a permis de donner un cap et des orientations, il remercie les collaborateurs du SDE, les Vice-Présidents et les membres pour cette réunion riche en échanges.

La séance est levée à 17 : 00.